

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

22 JUILLET 2021

À une séance extraordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au 119, rue Principale, à Saint-Aimé-des-Lacs, à 20 h 50, jeudi le 22 juillet 2021. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie et Monique Gravel et Cajetan Guay et Gilles Gaudreault sous la présidence de Madame Claire Gagnon, mairesse.

2021-07-16

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

2021-07-17

2. AUTORISATION POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENT-COURSE DE CHEVAUX À L'HIPPODROME DE LA VALLÉE.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la tenue de courses de chevaux pour la période du 12 août 2021 au 16 août 2021 inclusivement entre 11 h 00 am et 12 h 00 pm à l'Hippodrome de la Vallée situé au 188 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs.

2021-07-18

3. TRAVAUX PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu **SUR DIVISION** (contre : Monsieur Cajetan Guay) des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version No 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version No 1 ci-jointe reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

2021-07-19

4. AUTORISATION AFIN D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE LA RUE PRINCIPALE ET PAVAGE DU CHEMIN DE LA RÉSERVE – TECQ-DEVIS N/D : 020071-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire procéder à des travaux présentés dans cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu **SUR DIVISION** (contre : Monsieur Cajetan Guay) des conseillers présents :

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder au lancement de l'appel d'offres public visant les travaux de réfection du réseau d'aqueduc de la rue Principale et de pavage du chemin de la Réserve (Devis N/D : 020071-01) ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents afférents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-07-20

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 21h00.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 22 juillet 2021, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.